

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
59	23	Auzances	Villa Gallo-Romaine de Coux	Inscrit	Faible	Relief et boisements masquent les vues en direction du projet éolien depuis les abords du monument et son périmètre de protection.	Nul	10,3
60	03	Teillet-Argenty	Château-fort du Mas (restes)	Inscrit	Faible	Le relief ne permet aucune visibilité vers le projet depuis le château. Les vues théoriques depuis la limite sud du périmètre de protection sont interrompues par la trame bocagère.	Très faible	10,1
61	03	Sainte-Thérence	Église Sainte-Therence (et tombeau)	Partiellement Classé - Inscrit	Modéré	Depuis les abords de l'église, les ouvertures dans la trame bâtie du bourg permettent quelques vues ponctuelles. Depuis l'entrée nord du bourg, quelques covisibilités sont également identifiées, le long de la D151. Ces perceptions sont estompées par la trame bocagère proche et plus lointaine.	Faible	9,0
62	23	Rougnat	Église Saint-Laurent	Inscrit	Modéré	Depuis le centre bourg, les masques denses du bâti empêchent les vues en direction du projet depuis l'église et ses abords. Les visibilités théoriques identifiées depuis la limite nord sont fermées par les boisements.	Nul	8,9
63	63	Saint-Maurice-près-Pionsat	Église Saint-Maurice - nef et deux chapelles attenantes avec peintures murales	Inscrit	Modéré	Bâti et végétation bloquent les vues depuis les abords de l'église. Les visibilités théoriques identifiées depuis le périmètre de protection sont en réalité masquées par la trame bocagère environnante.	Nul	8,6

Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 115 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis le périmètre de protection de l'église de Lépaud (MH n°49, Vue 4 du carnet de photomontages en annexe).

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Sur les quatre sites protégés de l'aire d'étude éloignée, aucun n'est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité).

Anciens remparts et jardins à Montluçon (enjeu fort)

Localisé dans le centre ancien de Montluçon, le périmètre du site inscrit prend en compte un jardin aménagé en 1939 dans une ancienne friche des remparts de la ville, plusieurs immeubles l'entourant ainsi que trois tours isolées.

Les promenades ouvrent quelques vues en direction du Cher, qui s'écoule en contrebas. Mais les visibilités en direction du projet éolien de Chambonchard sont masquées par la trame dense du bâti situé dans le centre historique de la ville. *L'impact du projet éolien sur le site inscrit des anciens remparts et jardins à Montluçon est évalué comme nul.*

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Sur les deux sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, un seul est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Site patrimonial remarquable de la ville de Montluçon (enjeu fort)

Ce périmètre de site remarquable prend en compte les quartiers d'origine médiévale de la ville de Montluçon ainsi que les faubourgs proches. On note quelques extensions du périmètre de protection à l'est, le long du Lamaron, au sud en intégrant le parc des llets et au nord, le long de la vallée du Cher.

L'entièreté du périmètre de protection est située dans la vallée du Cher. Le relief, la trame bâtie ainsi que des éléments de végétation ponctuels masquent les vues en direction du projet éolien depuis le périmètre de protection du site patrimonial remarquable. Une vue ponctuelle est identifiée au niveau du sommet de la tour des Ducs de Bourbon (Vue 2 du carnet de photomontages en annexe). On note également une vue depuis les parties basses des terrasses du château de la Louvière. Ces perceptions du projet éolien restent très ponctuelles dans le périmètre du site patrimonial remarquable. Seule la partie supérieure des éoliennes qui émerge légèrement au-dessus de la ligne d'horizon sera perceptible, mais très ponctuellement. *L'impact du projet éolien sur le site patrimonial de la ville de Montluçon est évalué comme très faible.*

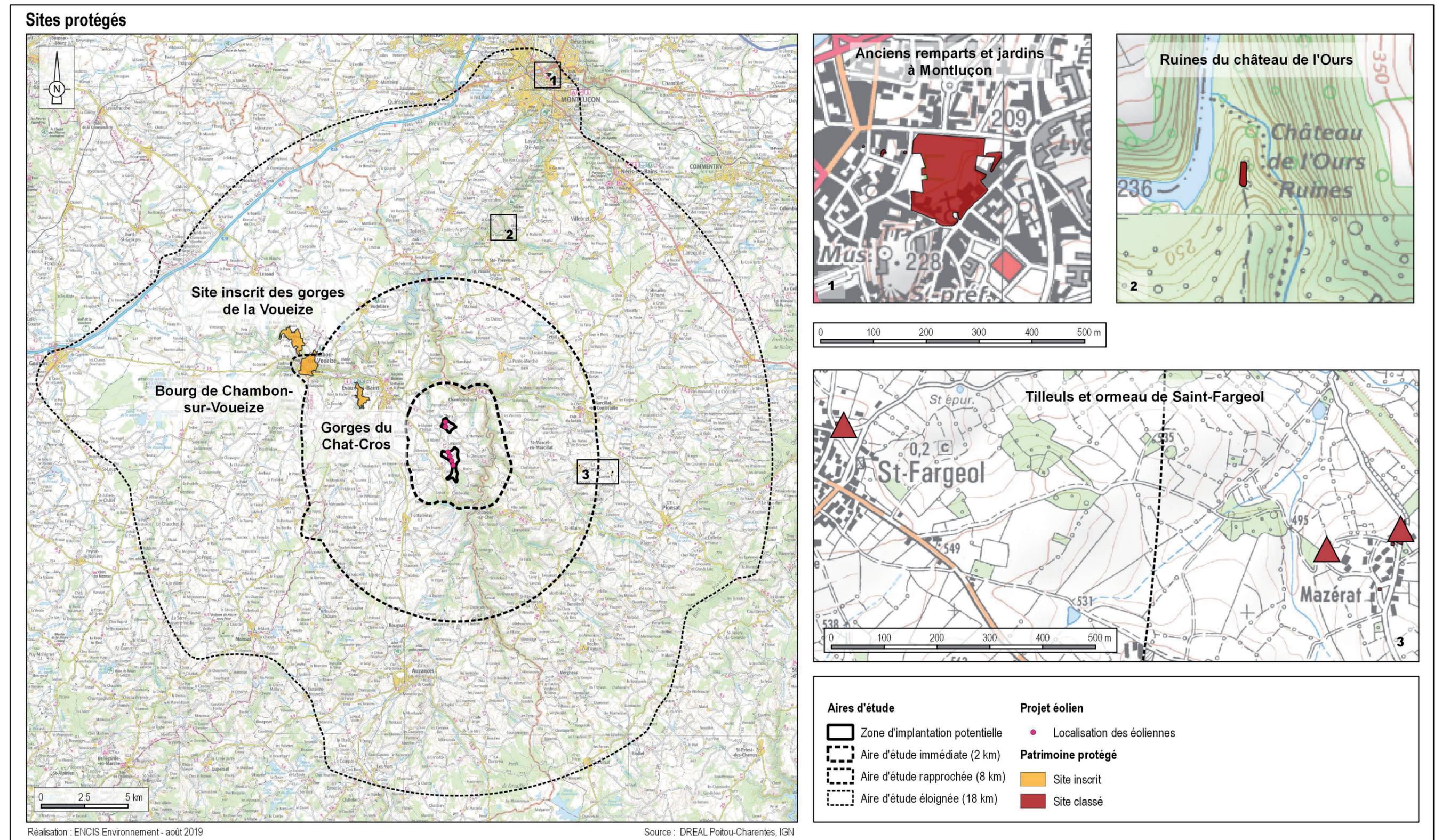
Site patrimonial remarquable de Nérès-les-Bains (enjeu fort)

La ville de Nérès-les-Bains compte de nombreux édifices datant de l'époque gallo-romaine. Elle cultive depuis cette époque une tradition de ville thermale et connaît pour cela une importante attractivité touristique.

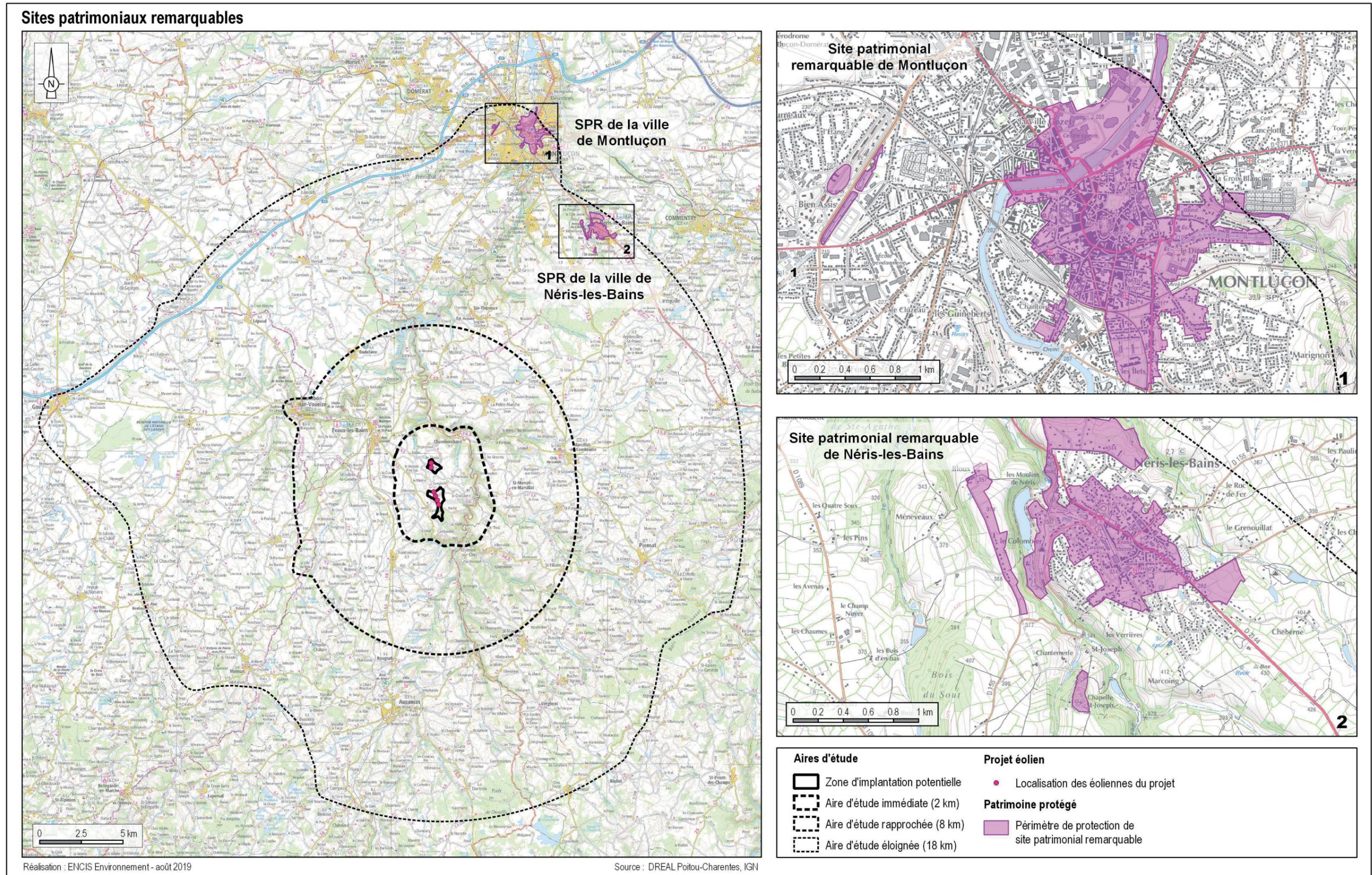
La ville s'est construite sur un léger replat, au bord de la vallée du Cournauron. Depuis ce secteur, les visibilités en direction du projet éolien sont masquées par les reliefs collinaires localisés en direction du sud et du sud-est. *L'impact du projet éolien sur le site patrimonial remarquable de Nérès-les-Bains est évalué comme nul.*



Photographie 116 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis le sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon (Vue 2 du carnet de photomontages en annexe).



Carte 48 : Localisation des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.



Carte 49 : Localisation des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

RELATION DU PROJET AVEC LES SITES PROTÉGÉS ET LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
03	Montluçon	Anciens remparts et jardins à Montluçon	Classé	Fort	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la trame dense du bâti de la ville historique de Montluçon et du relief encaissé de la vallée du Cher.	Nul	20,5
03	Montluçon	Site patrimonial remarquable de la ville de Montluçon	Site patrimonial remarquable	Fort	Le relief encaissé de la vallée du Cher et la trame bâtie dense du centre historique de la ville masquent les vues vers le projet éolien. Un point de vue est cependant identifié au niveau du sommet de la tour des Ducs de Bourbon (Vue 2 du carnet de photomontages en annexe). Cette visibilité reste très ponctuelle et seule la partie supérieure des éoliennes est très légèrement visible au-dessus de la ligne d'horizon. Cette vue lointaine implique une covisibilité avec l'ensemble paysager et patrimonial couvert par le périmètre de protection du site patrimonial remarquable de la ville de Montluçon.	Très faible	19,3
03	Néris-les-Bains	Ville de Néris-les-Bains	Site patrimonial remarquable	Fort	Le caractère encaissé de la vallée du Cournauron dans laquelle la ville s'est établie ainsi que la présence de reliefs en direction du sud et du sud-ouest, ne permettent aucune vue en direction du projet éolien de Chambonchard depuis le périmètre du site patrimonial remarquable de Néris-les-Bains.	Nul	15,8
03	Sainte-Thérence	Ruines du château de l'Ours	Classé	Modéré	Le château en ruine est localisé sur un léger éperon rocheux, à la confluence du Cher et d'un de ses affluents : le ruisseau de l'Ours. Malgré cette position surélevée, le relief de la vallée et la végétation dense qui recouvre les versants bloquent les vues en direction du projet éolien depuis le périmètre de protection du site classé.	Nul	11,3
23	Chambon-sur-Voueize	Gorges de la Voueize	Inscrit	Modéré	Dans le creux de la vallée de la Voueize, aucune visibilité ni covisibilité possible.	Nul	9,1
03	Saint-Fargeol	Tilleuls et ormeau	Classé	Modéré	La trame bâtie et les boisements alentour occultent les vues depuis le site classé des tilleuls de Saint-Fargeol. Une visibilité très fugace vers la partie supérieure des éoliennes semble possible depuis la limite sud du bourg de Mazérat, mais sans covisibilité possible avec les éléments classés et localisés dans le lieu de vie.	Nul	6,9

Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les huit sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée, seuls cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Le village d'Arfeuille-Châtain (enjeu modéré)

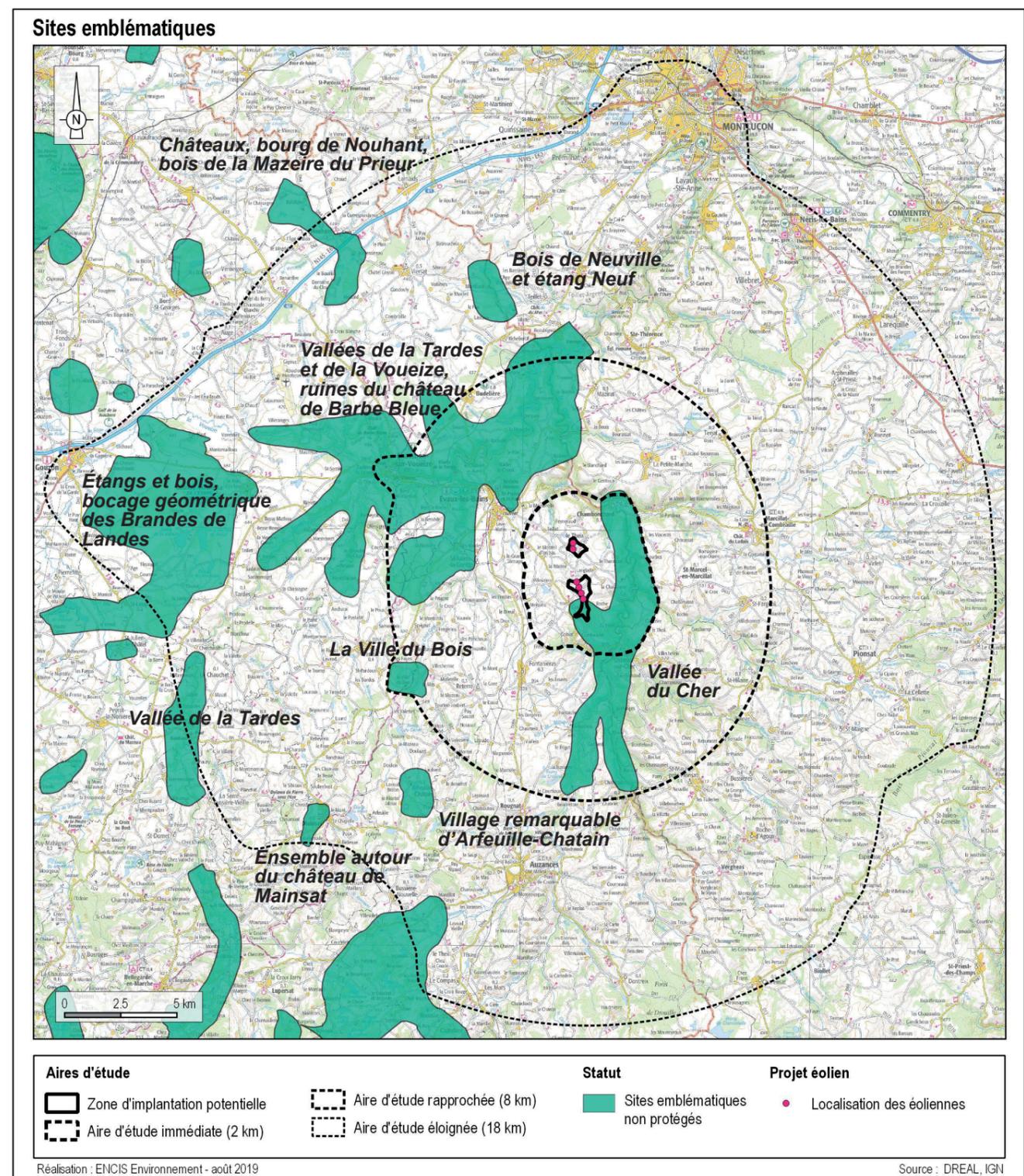
Le village est identifié pour la qualité architecturale du bâti qui compose le hameau, comprenant quelques maisons bourgeoises mais également de l'habitat traditionnel rural, encore bien conservé.

Le secteur nord-ouest du hameau offre quelques visibilités lointaines en direction du projet éolien de Chambonchard. Seules les extrémités des pales d'éoliennes, émergeant légèrement au-dessus des collines boisées à l'horizon, pourront être perceptibles. Quelques covisibilités avec les éléments paysagers et patrimoniaux pourront être observées, mais très ponctuellement. *L'impact du projet éolien sur le site emblématique du village d'Arfeuille-Châtain est considéré comme faible.*

Vallées de la Tardes et de la Voueize - Ruines du château de Barbe Bleue

Le secteur ouest du périmètre de ce site emblématique est localisé dans l'aire d'étude éloignée, tandis que le secteur est occupe le quart nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Il couvre un large périmètre de plus de 7 500 hectares (75,2 km²).

Depuis le périmètre de l'AEE, un secteur de visibilité a été identifié au niveau de l'interfluve entre les vallées de la Tardes et de la Voueize, le long de la D915 (Vue 5 du carnet de photomontages en annexe). Quelques vues sont également possibles depuis la D993. Ces perceptions restent limitées aux pales d'éoliennes qui émergent légèrement au-dessus des collines boisées. *L'impact du projet éolien sur le site emblématique des vallées de la Tardes et de la Voueize et des ruines du château de Barbe Bleue, dans le périmètre de l'AEE, est évalué comme faible.*



Carte 50 : Localisation des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.